

Elaboration de l'Agenda 21 pour le département de l'Isère



Plus proche de vous !

Réunion de concertation et de coproduction sur le diagnostic et les enjeux La Tour du Pin, le 07 mars 2006

PERSONNES PRESENTES

Citoyens

- Retraités, professeur des écoles, représentants Chambre d'Agriculture, agents hospitaliers
- Secrétaire, directeur d'une société, agriculteurs biologiques, agent EDF
- Commerçants, industriels, entreprise Veolia Environnement (spécialisée dans les déchets)
- Conseillère en développement local, assistante sociale scolaire, autocars FAURE etc...

Elus et techniciens

- Mr REVEL Serge, Vice-Président du Conseil Général à l'Environnement
- Mr DURAND Maurice, Maire et Conseiller Général de La Tour du Pin
- Mme CLERC Jeannine, adjointe de la Tour du Pin
- Mr MARMONNIER, Conseiller Municipal de La Tour du Pin
- Mr RICHIT Alain, Conseiller Municipal de La Tour du Pin
- Mr RABILLOUD André, Maire et Conseiller Régional
- Mme GUILLAUD Marie Thérèse, Conseillère Municipale de Saint Didier de la Tour
- Mr SEMANAZ, Maire de Faverges de la Tour
- Mr GENTIL, Maire de Annoisin-Chatelans
- Mr MORNEY, Maire adjoint de Les Avenières
- Mr THOMASSET Guy, Maire de Montcarra
- Mr DAUJAS Jean, Maire de Saint-Victor-de-Cessieu
- Mme GENTIL Jeannine, adjointe à Pannisage
- Mr CEZARD Daniel, adjoint à Faverges
- Mr LANDES, Président de la communauté de communes Les vallons de La Tour du Pin

La réunion de concertation a commencé à 18 heures à la salle Equinoxe de La Tour du Pin et environ 90 personnes étaient présentes. Les acteurs présents ont été invités à se répartir en tables de travail de 6 personnes afin de pouvoir se présenter, puis s'exprimer sur le diagnostic ainsi que les enjeux pour le développement durable, présentés lors de cette réunion.

La séance a été introduite par Monsieur Serge Revel, Vice-Président à l'Environnement du Conseil Général de l'Isère.

A la suite de l'exposé sur le diagnostic réalisé par les consultants, voici les impressions et souhaits exprimés par les participants dans l'optique de la mise en place de l'Agenda 21, pour le département de l'Isère et spécifiquement ce soir pour le territoire du Vals du Dauphiné. En gras, les observations les plus fréquentes, reliées aux 5 domaines thématiques.

La nature à préserver

- **L'accès à l'eau pour tous** (dans toutes les communes) est une nécessité.

La gestion des nécessités

- Il y a beaucoup de **déplacements pendulaires** entre le territoire et l'agglomération grenobloise mais aussi Chambéry et le réseau commence à saturer.
- Il existe une **insuffisance du réseau ferré** sur le territoire.
- Il faut moderniser les structures de transport en commun.
- Il faut développer les **énergies renouvelables** : éolien et solaire et les nouvelles énergies telles que les biocarburants pour les véhicules.
- Il y a un **gaspillage publicitaire** important que l'on pourrait réduire facilement.
- Il y a **trop de transports des déchets**, il faudrait les traiter à une échelle plus locale et moins élargie. De plus, il serait important de **réduire les déchets à la source**, soit à la base de la consommation.

L'optimisation des potentiels

- Il y a une forte **réduction du nombre d'agriculteurs** dans la région.
- La politique agricole commune actuelle **favorise les grandes exploitations**.
- De nos jours, il y a un besoin de plus d'agriculteurs et de plus de diversité afin de développer une **agriculture locale** et limiter les déplacements.
- Il faut **réduire l'utilisation de produits phytosanitaires**.
- Il faut conserver un bon équilibre entre la conservation d'une bonne agriculture et l'arrivée de nouveaux arrivants.
- **Développer l'exploitation de nos forêts** au niveau du bois de chauffage et chaudières à granulés de bois. Ces chaudières brûlent des granulés de sciures compactées.

La qualité de la vie

- **L'éducation et la formation au développement durable** dès l'enfance avec par exemple des actions participatives au ramassage des ordures pourraient être envisagées.
- La **question de la sécurité** n'est pas abordée dans le diagnostic.
- Il faut faire un effort concernant la **sensibilisation** vers la population et informer correctement les gens.

La pratique des solidarités

- Comment mettre en place des **actions entre les différents partenaires** (communes, départements, régions,... ?
- La dimension de l'humain doit être développé dans le diagnostic.
- Il faut développer l'**accessibilité des handicapés** à la vie de tous les jours et aux transports.



Ensuite les enjeux principaux, tels que perçus par les consultants sont exposés. Les participants ont été invités à citer les plus importants selon eux. Voici quelques phrases-clé.

Transports et déplacements

- « L'utilisation des biocarburants est à envisager pour anticiper la pénurie de pétrole. »

Logement

- « Les logements sont trop chers à l'achat ou à la construction et posent des problèmes de mixité. »

Cohésion sociale

- « Le développement durable ne peut pas être sondé car chaque thème a besoin d'être développé à son maximum. »
- « L'homme doit rester au centre de la politique. »

Développement économique

- « Favoriser le développement économique de la région en suscitant les entreprises à s'y installer. »
- « Il faut savoir maîtriser le développement économique. »
- « Il faut maintenir le tissu économique local surtout dans les zones rurales. »

Environnement

- « Le développement économique et social découle des facteurs environnementaux. »
- « La qualité de l'eau, la pollution de l'air et la réduction des déchets sont les thèmes qu'il faut travailler pour arriver au final à une meilleure santé. »
- « Nous devons recourir aux énergies renouvelables très rapidement. »

Services Publics

- « Il faut maintenir les services publics dans les petites communes. »

Autres enjeux ou enjeux liés entre eux cités

- « L'enjeu principal me semble être la formation et l'éducation des plus jeunes. »
- « Il faut organiser une gestion concertée du territoire autour du foncier, de l'activité économique et de l'environnement. »



Les participants ont été invités à se proposer pour préparer la prochaine séance. Il s'agit de constituer un petit groupe de travail qui présentera ses propositions communes d'actions : 1 personne seulement s'est portée volontaire.

La réunion s'est clôturée à 20h30.